

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 982

présenté par

M. Pancher, M. Favennec et M. Philippe Vigier

à l'amendement n° 943 (Rect) de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 51 QUATERDECIES

À l'alinéa 4, après le mot :

« alternative »,

insérer les mots :

« moins nuisible ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire de préciser que l'alternative doit être moins nuisible que les néonicotinoïdes.